## Un référendum pour un village plus vert

**BUCHILLON** Des citoyens souhaitent accélérer la politique énergétique communale. Et pour cela, ils veulent que la population puisse se prononcer.

PAR **ANNE.DEVAUX**@LACOTE.CH

e pas se contenter d'accompagner transition énergétique, mais la provoquer: tel est l'objectif d'une demande de référendum déposée à Buchillon, mardi. Le comité référendaire souhaite que la population puisse se prononcer sur sa demande d'annulation d'un préavis que le Conseil communal a accepté en votant un crédit de 1,25 million de francs pour la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction.

L'élément décisif porte sur l'absence de panneaux solaires. L'objet en question a été discuté lors de la dernière séance du Conseil, le 1er décembre. Le débat a fait émerger deux visions opposées sur la manière de conduire la transition énergétique dans la commune.

## Les enjeux du référendum

L'annulation possible du préavis est un point de départ pour provoquer une prise de conscience. Andreia Uffer, conseiller communal et référendaire, pointe la responsabilité des élus locaux sur la transition énergétique. En point de mire de son engagement, il place aussi la génération future qui devra assumer l'inertie de ses aînés dans ce domaine, y compris économiquement. Il souhaite que la question «Pouvons-nous faire quelque chose pour que ce bâtiment produise l'énergie dont il a besoin» soit posée systématiquement.

Le syndic Robert Arn a accueilli cette demande de référendum comme une première à Buchillon. «On s'inclinera volontiers si la population vote contre ce préavis», affirme-t-il. Il



La rénovation des bâtiments communaux ne passe pas comme une lettre à la poste. CÉDRIC SANDOZ

est prêt, au nom de l'exécutif, à remettre l'ouvrage sur le métier si tel est le vœu des Buchillonais.

## Aujourd'hui vs demain

Lors de la séance du Conseil, la commission d'urbanisme avait recommandé le renvoi du préavis, déplorant le manque d'analyse et de vision énergétique de l'exécutif. Ce dernier s'en est défendu en arguant qu'une réflexion largement entamée devrait aboutir à une proposition globale de l'utilisation des surfaces des bâtiments communaux disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Toits et façades concernés représentent un total de 1200 m<sup>2</sup>.

C'est justement ce décalage dans le temps qui a été critiqué. Pourquoi attendre demain pour ce qui pourrait être intégré dans chaque projet actuel. Selon Andreia Uffer, «le bâtiment communal est idéalement positionné pour des panneaux solaires. Une simulation de production calculée a abouti à un résultat d'au moins 30 000 kWh, ce qui fournirait,

Le bâtiment communal est idéalement positionné pour des panneaux solaires, c'est un puits de pétrole!"

RÉFÉRENDAIRE

par exemple, assez d'énergie à dix voitures électriques qui rouleraient 20 000 km par an. C'est un puits de pétrole!»

## «Une vision d'antan»

L'autre argument qui a divisé l'organe délibérant repose sur le critère esthétique. Dans le cadre de cette rénovation, la Municipalité a souhaité défendre l'œuvre de l'architecte et artiste François Perrelet (1936-2013), Buchillonais d'adoption, auteur de cet ensemble architectural. Là encore, Andreia Uffer s'est insurgé contre une «vision esthétique d'antan» qui primerait sur les préoccupations énergétiques. «L'esthétique est toujours celle d'un moment», a affirmé un autre conseiller en appui.

A l'opposé, des voix se sont élevées pour dénoncer la vision horrible que serait le cœur de Buchillon enlaidi par des panneaux solaires. Selon Robert Arn, environnement et esthétique sont compatibles: «Le préavis propose toutes les mesures d'assainissement sur le plan environnemental du bâtiment administratif et des logements de fonction, notamment l'isolation qui va permettre une grosse économie d'énergie, tout en respectant son style.»